

LUTTER CONTRE LES INSECTES

Les animaux domestiques ainsi que les plantes (vertes ou pas) sont interdits dans les locaux de production. La désinsectisation est obligatoire même si vous pensez ne pas avoir de problèmes... Toutefois, rien ne vous oblige à solliciter un professionnel. Vous pouvez intervenir vous-même à condition d'avoir la même rigueur. Lors d'un contrôle des services d'hygiène, il pourra vous être demandé un engagement des interventions. Conservez le contrat commercial et les fiches de passage du professionnel ou les factures des produits utilisés et un cahier à jour notifiant les interventions que vous avez effectuées ainsi que les fiches techniques et de sécurité des produits utilisés. Pour lutter contre les insectes, vous pouvez également installer des lampes à UV composées de tubes lumineux attirant les insectes et les tuant par électrocution. Attention ! Les produits utilisés sont toxiques. Il faut éviter tout contact avec des denrées alimentaires et se laver les mains après utilisation.

TAUX D'HUMIDITÉ

Il n'existe pas vraiment de pourcentage idéal d'humidité dans les locaux. Cela dépend des fabrications réalisées mais il est généralement préconisé de maintenir ce taux entre 40 et 60%. Pour la fabrication et la conservation de bons chocolats, il est important de rester entre 55 et 65% d'humidité Relative (HR). « Afin de minimiser la diffusion de l'humidité et de la chaleur, il est préférable de réaliser une séparation entre les appareils de cuisson et le reste du laboratoire même s'il y a une extraction au-dessus du four pâtisseries ». La décision doit être prise en fonction du risque microbiologique encouru et également au niveau de la sécurité des salariés. L'espace peut être suffisamment spacieux et vos analyses microbiologiques satisfaisantes pour ne pas nécessiter une séparation qui rendrait votre outil de travail moins pratique. De même, l'installation d'une hotte aspirante au niveau de la zone de cuisson peut s'avérer efficace pour réduire l'humidité.

FIBROLAB®

Pour vous aider à réaliser vos projets de création ou de rénovation, la société Fibrolab® a mis en place un réseau national de 12 concessionnaires exclusifs et agréés dans toute la France. Par leur intermédiaire, Fibrolab® propose un kit complet permettant la mise aux normes du laboratoire. En premier lieu, la pose de panneaux composés de résine de polyester armé fibre de verre revêtu d'un gelcoat gaufré spécifique. Grâce à ce revêtement unique, les panneaux offrent une résistance exceptionnelle aux rayures et aux chocs quotidiens (chariots, ustensiles, etc). Facile à nettoyer, le revêtement est anti-adhérent, imputrescible, étanche et antistatique.

EVACUATION DES EAUX

Concernant l'évacuation des eaux usées, la présence d'un siphon de sol dans un laboratoire n'est pas obligatoire. La réglementation impose uniquement une obligation de résultats. « Les locaux doivent être pourvus de moyens d'évacuation des eaux résiduaires et de lavage conçus de manière à éviter tout risque de contamination des denrées et permettre une évacuation rapide ». Il est donc possible de disposer d'un autre moyen d'évacuation, mais le siphon est le mieux adapté car il a l'avantage de limiter les odeurs, d'éviter la remontée des rongeurs et d'éviter des caniveaux avec grilles qui sont difficiles à nettoyer et dangereux. Vous pouvez disposer d'un sol en pente qui après racleage permet l'évacuation des eaux vers un caniveau extérieur par exemple.

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Concernant l'installation électrique de l'outil de production, celle-ci doit être contrôlée tous les ans par un organisme agréé. « Le délai entre deux vérifications peut être porté à 2 ans par le chef d'entreprise si le rapport précédent ne présente aucune observation ou si avant l'échéance, le professionnel a fait réaliser des travaux de mise en conformité ». Dans le cas où le délai entre les vérifications est étendu à 2 ans, le responsable doit en informer l'inspecteur du travail par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée des éléments prouvant qu'il n'y a pas de non-conformité ou que les conformités ont été levées. Au niveau de l'installation gaz, il n'est pas prévu de visite de contrôle. Vous pouvez cependant vous renseigner auprès des services GDF pour obtenir de plus amples renseignements.



Sources : INBP Pôle Innovation
et Centre technique des métiers de la pâtisserie

Jean-Pierre Delorain

LES ACTEURS DU MARCHÉ



Grand Tourage en plaque 2 kg (nouveau format)



www.flechard.com

Ce beurre plastique et constant tout au long de l'année apporte un confort et une facilité au laminage. Idéal pour des feuilletages légers et croustillants au savoureux goût de beurre.

FLECHARD .S.A - Laiterie du Pont - Morin - 61140 La Chapelle d'Andaine - France

Il bénéficie également de toutes les attestations et procédés-verbaux nécessaires en milieu alimentaire (contact avec les aliments, classement au feu M1 et M2, etc). Grâce à son principe de pose sur ossature, le système est facilement démontable. Les panneaux sont maintenus par des joints en PVC en deux parties. « *Il n'existe plus de joints comme avec de la faïence* », explique Patrick Duquesne. En déclinant le couvre-joint, les panneaux se démontent 1 par 1, ce qui permet de nombreuses possibilités : passer l'électricité et la plomberie derrière les panneaux. « *Il n'y a plus de goulottes électriques, ni de tuyauteries apparentes donc les murs sont plus faciles à nettoyer* ». Ce système permet de déposer un panneau afin de renforcer l'ossature et d'installer des charges lourdes de type armoires en inox par exemple. En cas de démontage d'un appareil, il apparaît souvent des trous de fixation, il est alors possible de changer le panneau de fixation. Afin d'assurer un service de qualité, les concessionnaires Fibrolab® répondent à une charte de qualité : prise de contact rapide, devis gratuit dans les 8 jours, respect des délais, conformité de la pose, propreté du chantier, etc.

FIBROLAB®



RENOLAB EXPERT

Basée à Saint-Fargeau-Ponthierry en Seine-et-Marne, l'entreprise Renolab Expert vous accompagne dans la remise aux normes de votre local alimentaire (laboratoire pâtisseries et fournil). La société dispose de plusieurs équipes spécialisées dans plusieurs corps de métiers (électricité, plomberie, pose de carrelage et résine) qui interviennent des sols aux plafonds afin de vous garantir une remise en état complète de votre espace de travail, quel qu'en soit l'état et dans des cas d'urgence (après un dégât des eaux, un incendie, une fermeture administrative). Renolab-Expert prend en charge de façon globale vos problèmes de mise en conformité hygiène et électrique de vos locaux. Grâce à cette expérience reconnue et celle de plusieurs autres partenaires, Renolab Expert assure la conformité aux normes d'hygiène et électriques tout en intégrant la « marche en avant » des produits alimentaires. Les matériels utilisés sont tous labellisés NF et acceptés par les bureaux de contrôle spécialisés (Ceten Apav, Veritas, etc).

DISTRIBUTEUR FIBROLAB

Pour une satisfaction complète des professionnels de la boulangerie-pâtisserie, la société a sélectionné les panneaux Fibrolab dont elle assure la distribution exclusive sur l'île-de-France. Fibrolab est une feuille de gelcoate structurée armée de fibre de verre de 2,3 mm contre collée sur une plaque de plâtre de 13 mm, rigide et permettant à ces panneaux le montage et le démontage à volonté. Ce produit unique de rénovation réunit les avantages suivants : Une surface résistante aux nettoyages agressifs (paille de fer, grattounettes, etc). Une surface insensible aux produits de nettoyage les plus corrosifs utilisés dans les métiers de bouche. Une résistance aux chocs, sans déformation, la feuille étant renforcée par les fibres de verre. Une résistance à la casse 10 fois supérieure à celle des carrelages utilisés traditionnellement. Une simplicité d'utilisation au quotidien par la possibilité de démonter et remonter sans limite les panneaux pour ajouter ou réparer des câbles électriques ou conduits de fluide. Garantis imputrescibles, les panneaux Fibrolab ne jaunissent pas. Ils résistent au feu grâce à leur classement M3 à M1. Grâce à leur surface gaufrée et leur masse, les panneaux offrent également une isolation phonique et dispersent les sons.



TÉMOIGNAGE CLIENT MAURICE LAGARROSSE

« J'ai fait appel à la société Renolab Expert et les travaux de mise aux normes en vigueur ont été réalisés dans les délais impartis (1 mois). Le local de 100m² a été repensé avec la création de pièces réservées à une seule activité : boulangerie, pâtisserie, sandwicherie, viennoiserie, stockage des marchandises, lave-mains, vestiaire, etc », explique le boulanger installé avec Valérie depuis 5 ans à Villemomble. Les murs ont été habillés de panneaux Fibrolab avec des gorges arrondies au sol pour faciliter le nettoyage et l'entretien. Le sol a été amélioré avec la pose de résine, tous les néons ont été changés et des faux-plafonds ont été aménagés dans tout le local. Désormais, les salariés bénéficient de meilleures conditions de travail et les travaux ont donné de la valeur au fonds de commerce.



Le fournil de Maurice Lagarrosse avant et après les travaux